

## Composition de la Commission Fédérale de Discipline

L'année 2022 a été marquée par le remplacement de Pierre Leblic par Virgile Chanel comme instructeur fédéral et par le remplacement de Virgile Chanel par Manon Lefas comme membre de la CFD.

- En effet, Pierre Leblic ayant été nommé au Comité directeur de la FFE, il a souhaité ne plus assurer la fonction d'instructeur fédéral afin d'éviter tout soupçon de partialité. Sur proposition du président de la CFD, Virgile Chanel, avocat et membre de la CFD, est devenu instructeur fédéral.
- Ensuite, Maître Manon Lefas a rejoint la Commission au titre de son expérience juridique, en particulier relative au droit du sport.

La Commission reste ainsi composée de 7 membres qui sont : Rémi Helfer, président, Jocelyn Azzegag, Benjamin Darmon, Dominique Dervieux, Hugues Giraud, Christophe Hucault et Manon Lefas.

## Affaires disciplinaires

Au cours de l'année 2022, la Commission Fédérale de Discipline s'est réunie pour 3 audiences disciplinaires :

1. un joueur mis en cause pour son comportement vis-à-vis de l'arbitre : sanction d'avertissement avec retrait de licence de 3 mois avec sursis
2. un joueur doublement mis en cause dans deux affaires différentes pour son comportement vis-à-vis des arbitres, dans le contexte de l'application des mesures de lutte contre le Covid-19. Les deux affaires ont été jointes eu égard à la similarité des faits reprochés et à leur caractère très rapproché dans le temps : 2 ans de suspension
3. une affaire de triche par téléphone portable : 2 ans de suspension

## Commission d'Appel

Une seule des affaires précitées a fait l'objet d'un appel par le mis en cause auprès de la Commission d'Appel. Cette dernière a confirmé la décision de 1<sup>re</sup> instance.

Concernant la composition de la Commission d'Appel, au cours de l'année 2022 :

- Maître Julien Lombard a été nommé membre au mois de juin ;
- Jean-Luc Violeau et Aurélie Dacalor, présidente, ont démissionné.
- Me David Lévy, déjà membre, a été nommé Président de la Commission au mois de mars 2023.

## Conseils juridiques

Le président de la CFD, le cas échéant après échange avec les autres membres, peut être amené à conseiller un joueur, un club ou la FFE quant à l'orientation à donner à une affaire : engagement de poursuites disciplinaires ou autre.

*En tant que président de la CFD je remercie l'ensemble des membres des commissions disciplinaires tout comme Pierre Leblic, Matthieu Vieira et Joëlle Mourgues pour leur disponibilité et souhaite vivement que le fonctionnement de la Commission continue ainsi.*